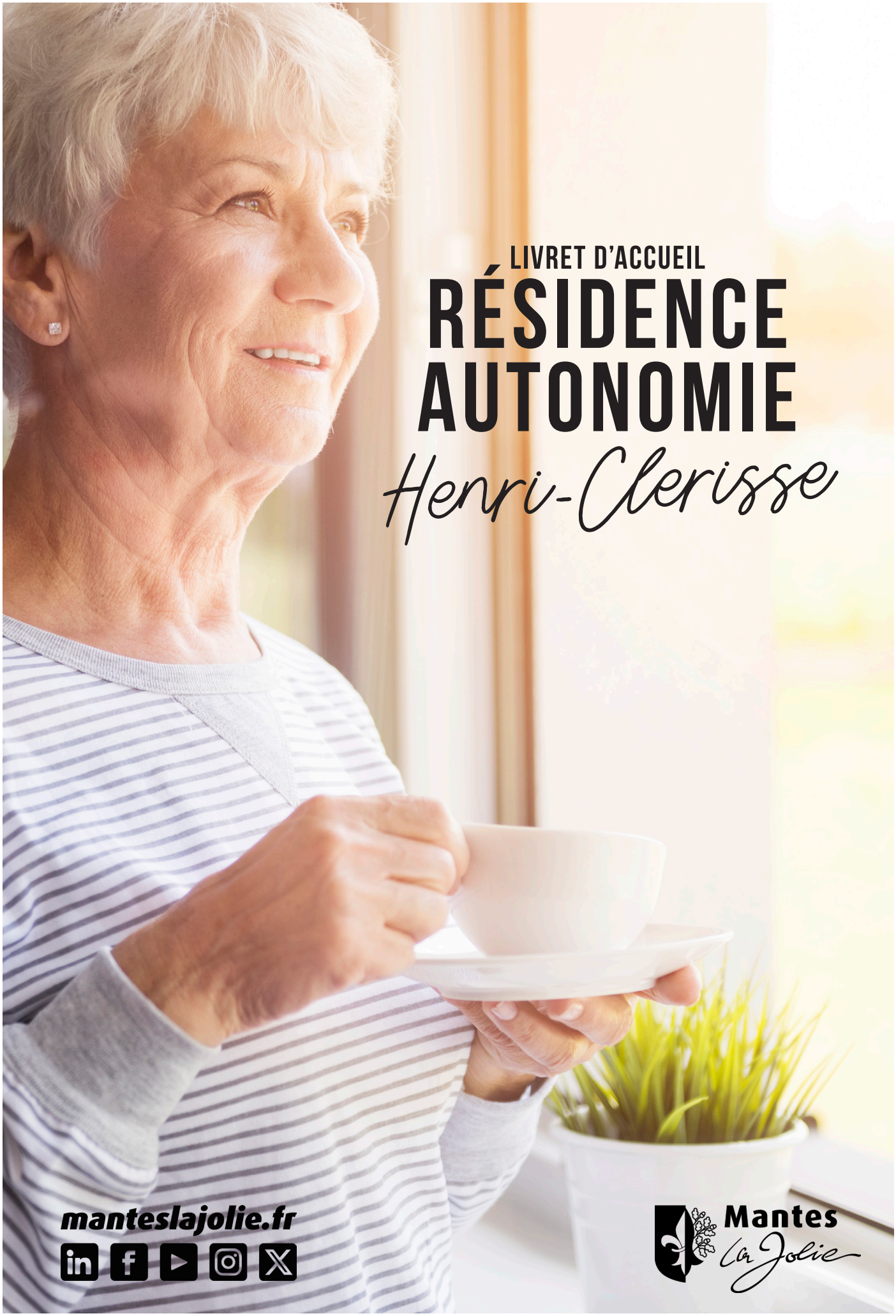

LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENCE AUTONOMIE

Henri-Clerisse

manteslajolie.fr

Mantes la Jolie

LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENCE AUTONOMIE

Henri-Clerisse

édito

Une retraite active

Chères Mantaises, Chers Mantais,

Nous tenions à vous souhaiter la bienvenue au sein de cet établissement géré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mantes-la-Jolie.

Ce livret a pour objectif de vous présenter la Résidence Autonomie Henri-Clerisse que vous venez de rejoindre, son fonctionnement et ses services.

De nombreuses activités et services vous y sont proposés. Nous espérons qu'ils répondront à vos besoins et à vos goûts. Soucieux d'adapter constamment cette offre, nous vous invitons à participer à notre Assemblée des résidents car elle représente l'opportunité de faire évoluer les attentes de chacun d'entre vous.

Dans ce livret, vous trouverez également un panorama de la commune, afin de vous aider à profiter des services de proximité de la Ville de Mantes-la-Jolie.

En espérant vous rencontrer à l'occasion des nombreux rendez-vous seniors qui jalonnent traditionnellement l'année, nous vous souhaitons un plein épanouissement au sein de la Résidence Autonomie Henri-Clerisse.

Nadine WADOUX
Adjointe au Maire en charge des Seniors

Raphaël COGNET
Maire de Mantes-la-Jolie

Présentation

La résidence autonomie Henri-Clerisse

Un projet de vie chaleureux et sécurisé

La Résidence Autonomie Henri-Clerisse, située près des bords de Seine et au cœur de Mantes-la-Jolie, est proche du quartier commerçant, agréable et accueillant. Le projet de vie de la Résidence est d'accueillir des personnes retraitées, valides, autonomes, dans des logements individuels avec leur mobilier personnel. L'objectif est d'assurer une indépendance de vie identique à celle du domicile classique dans un environnement chaleureux et sécurisé. De plus, les résidents peuvent bénéficier, à titre privé, d'un service de soutien ou de maintien à domicile. La gestion globale de la résidence est assurée par le Centre Communal d'Action sociale de la Ville de la Ville de Mantes-la-Jolie.

Réglementation

La Résidence Henri-Clerisse est un établissement social et médico-social et plus précisément une résidence-autonomie, en vertu de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles et de l'article 10 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Ce dernier est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Mantes-la-Jolie depuis le 1er janvier 2023. La résidence-autonomie est un établissement non médicalisé, proposant des logements à titre de résidence principale. La résidence est composée de parties privatives et de parties collectives. Sa principale mission est de répondre aux besoins et aux attentes des personnes âgées encore autonomes et désireuses de vivre en collectivité. La résidence garantit par ailleurs aux résidents un cadre confortable et sécurisé, favorisant la préservation de l'autonomie et la lutte contre l'isolement social.
Cette institution sociale et médico-sociale est régie principalement par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Les données concernant les résidents peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978. La communication des documents et des informations s'effectue également dans le strict respect des lois et réglementations en vigueur prévues par la charte des droits et libertés de la personne. En cas de contestation ou de réclamation, le résident a la possibilité de contacter les personnes habilitées.

Les modalités d'accueil à la résidence

Votre contrat de séjour est signé entre vous et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Mantes-la-Jolie. Le préavis de résiliation du contrat doit être déposé 8 jours avant la date de fin d'occupation du logement.
Un état des lieux est établi à l'entrée dans le logement et lors de la résiliation du contrat de séjour.

Compte tenu de son statut, la résidence ouvre droit à l'attribution de l'Aide Personnalisée au Logement (APL), dans la mesure où le résident répond aux conditions d'attribution définies par la Caisse d'Allocations Familiales.

Présentation des bâtiments

La résidence se compose de 2 bâtiments situés aux n°2 et n°4 de la rue Henri-Clerisse :

Le bâtiment n°4 a ouvert ses portes en janvier 1970. Il s'agit du bâtiment principal où se trouvent 39 logements, le bureau des gardiens, la salle de restauration et de convivialité. Vous y trouverez une machine à laver, un sèche-linge et un étendoir mis à votre disposition.

Le bâtiment n°2 a ouvert ses portes en janvier 1981 et comprend 24 logements.

Chaque bâtiment est doté d'un ascenseur. Chaque palier de chacun des 2 bâtiments possède un local vide-ordures.
Chaque résident dispose d'une boîte aux lettres personnelle.

Les différents types d'appartements

La Résidence Autonomie Henri-Clerisse propose quatre types d'appartements décomposés de la manière suivante :
11 F1 - 18 F1bis - 33 F2 - 1 F3.
Chaque appartement est doté d'un coin cuisine, d'une salle de bain et de WC.
Les F2 et F3 sont attribués en priorité aux couples. Le loyer est payable à terme échu (en fin de mois) et révisable en application de la législation en vigueur.

Ménage et entretien des locaux communs

Le ménage des locaux communs, halls d'entrée, couloirs et locaux vide-ordures, escaliers, salle de restauration et de convivialité, est assuré par le personnel affecté à la résidence.

Le gardiennage de la résidence est assuré 24h sur 24h et 365 jours par an par le personnel municipal. Les menues réparations dans le logement (dans le cadre d'un entretien normal) sont assurées par les services municipaux sur demande auprès des Agents de lien social et de surveillance.

Une large variété de services

Services proposés par la Résidence Autonomie Henri-Clerisse

La blanchisserie

La résidence dispose d'un service de blanchisserie interne avec mise à disposition d'une machine à laver et d'un sèche-linge.

Les animations et sorties

Un programme trimestriel d'animations et de sorties est élaboré avec les résidents. Ce programme vous permet de partager des moments de convivialité et contribue également au maintien de l'autonomie tout en tenant compte du projet de vie de chaque résident.

Services proposés par le Pôle Seniors du CCAS

La Téléassistance

Un service de Téléassistance, fonctionnant 24h sur 24 et 365 jours par an, peut être mis en place. La demande de souscription est à retirer auprès du service Seniors, qui gère le suivi administratif du dossier et la facturation.

La Téléassistance est assurée par un prestataire particulier avec lequel l'abonné est en relation directe en cas de problème, par un simple geste en appuyant sur le bouton de la télécommande et ce, dès l'installation du matériel au domicile.

Les prix de l'installation et de l'abonnement mensuel «Téléassistance» sont facturés par le prestataire, conventionné par le Conseil départemental des Yvelines. La facturation individuelle trimestrielle de ce service est assurée par le CCAS de Mantes-la-Jolie.

Le service de restauration

Les résidents ont la possibilité de se faire livrer leur repas à domicile. Ce service fonctionne toute l'année sans interruption. Les repas sont livrés en barquettes thermo-scellées permettant un réchauffage au micro-ondes, four traditionnel ou bain-marie. Le prix des repas est établi en fonction du quotient familial individuel.

Le Transport à la demande

Depuis janvier 2024, un service gratuit de transport à la demande est disponible, du domicile de la personne vers les animations et événements organisés au sein de la Ville, pour les courses alimentaires et les rendez-vous médicaux.
Pour + d'infos : contacter ou laisser un message à l'agent de proximité Seniors au 06 64 73 74 14 (du lundi au vendredi : 9^{H}>12^{H} et $13^{H}30$>$16^{H}30$, fermé le jeudi toute la journée).

Le programme d'activités territorial dédié aux seniors

Le service Seniors propose chaque trimestre un programme d'animations en direction des seniors Mantais. Ce programme complète l'offre d'activité des structures présentes sur le territoire.

Le Conseil de la Vie Sociale

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, le Conseil de la Vie Sociale favorise l'expression et la participation des résidents à la vie de la structure. Ses membres sont élus par leurs pairs tous les 3 ans. Le bureau se compose de 2 représentants des résidents, 1 représentant du personnel et 1 représentant de l'organisme gestionnaire.

Mantes-la-Jolie

Mantaises, Mantais, (re)découvrez les services de votre Ville

Panorama

Avec 45 000 habitants, Mantes-la-Jolie est la **troisième ville des Yvelines,** à l'ouest de l'Île-de-France. Située aux portes du Parc naturel régional du Vexin Français et ville principale d'une communauté urbaine de 73 communes (Grand Paris Seine et Oise), Mantes-la-Jolie illustre magistralement l'expression « une ville à la campagne ».

À l'est de son territoire, le centre historique est dominé par la **Collégiale Notre-Dame**. Au centre, le quartier-village de Gassicourt propose un habitat pavillonnaire qualitatif, autour du centre ancien symbolisé par **l'église Sainte-Anne**. À l'ouest, le quartier du **Val Fourré**, réalisé dans les années 1960 et 1970, a fait l'objet de rénovations urbaines successives.

Ma mobilité / mes visites

Repères :
Mantes-la-Jolie / Paris : 53 km
Mantes-la-Jolie / Versailles : 42 km
Mantes-la-Jolie / Cergy-Pontoise : 34 km
Mantes-la-Jolie / St-Quentin-en-Yvelines : 48 km

Vers Paris :
• Accès à Mantes-la-Jolie par l'autoroute : A13, A14 direction Mantes-la-Jolie, sorties n° 11, 12 et 13.
• La desserte ferroviaire permet de se rendre à Paris – Gare Saint-Lazare ; durée du trajet variable de 35mn (train direct) à 1h (train omnibus)
• Des lignes de bus fonctionnent également tous les jours au départ de la gare de Mantes-la-Jolie.

Mantes-la-Jolie intra muros et en direction des communes voisines :
• La desserte interne de toute la ville est assurée chaque jour, toute l'année, par la société de transport RD Mantois.
• La desserte des communes voisines est assurée par d'autres sociétés de transport en commun.

Mes courses au marché

5 marchés par semaine :
- Mardis, vendredis et dimanches après-midi au Val Fourré
- Mercredis et samedis matin dans le Centre-ville

Mes démarches administratives

Mantes-la-Jolie, chef-lieu d'arrondissement, est dotée des principales administrations :
- Sous-préfecture, *18-20 rue de Lorraine*
- Tribunal d'Instance, *20 avenue de la République*
- Commissariat de Police, *44-46 rue Pierre-Sémard*
- Gendarmerie, *131 boulevard du Maréchal Juin*
- Hôtel de ville, *31 rue Gambetta*
- Mairie de quartier de Gassicourt, *1 place Paul-Bert*
- Mairie de quartier du Val Fourré, *1 rue La Fontaine*
- Caisse d'Allocations Familiales, *37 av. du Général de Gaulle*
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie, *7 rue Georges-Bizet*
- Centre des Finances Publiques, *1 place Jean-Moulin*

Les lieux culturels et de loisirs

- Musée de l'Hôtel-Dieu, *1 rue Thiers*
- Centre municipal d'arts Abel-Lauvray, *1 quai de la Vaucouleurs*
- Salle d'exposition Chapelle Saint-Jacques, *bd G.-Duhamel*
- Médiathèque G.-Duhamel, *square Brieussel-Bourgeois*
- Médiathèque L.-Aragon, *place Pierre-Mendès-France*
- Deux équipements culturels :
  - Le Chaplin, *place Pierre-Mendès-France*
  - Espace Brassens, *18 rue de Gassicourt*
- Quatre centres de vie sociale :
  - Gassicourt, *1 place Paul-Bert*
  - Peintres-Médecins, *3 rue du Docteur Godeau*
  - Les Garennes, *61 rue des Garennes*
  - Aimé-Césaire, *6 rue Boileau*
- Cinéma CGR, 9 salles de cinéma, *place Henri-Dunant*
- De nombreux équipements sportifs (gymnases, stade municipal, patinoire, stade nautique international, piscine)
- Centre aquatique Aqualude, *boulevard Sully*
- Ferme pédagogique, *Île l'Aumône*

Les services hospitaliers

- Centre Hospitalier François-Quesnay, *2 boulevard Sully*
- Polyclinique, *23 boulevard G.-Duhamel*
- Centre médico-social du lac, *rue René-Duguay-Trouin*
- Centre médico-social Frédéric-Chopin, *1 rue F.-Chopin*
- Maison de la Santé Mantaise, *2 rue de Lorraine*
- Le Centre de Santé de la Collégiale, *20 place de l'Étape*
- Centre Médico-Dentaire, *24 rue du Vieux Pilori*
- OrthoMantes, *15 place Saint-Jacques*

RÉSIDENCE AUTONOMIE

Henri-Clerisse

2 - 4, rue Henri-Clerisse
78200 Mantes-la-Jolie
01 30 33 33 22
residence.clerisse@manteslajolie.fr

CONTACTS UTILES

SERVICE SENIORS
01 34 78 97 99
service.seniors@manteslajolie.fr

TRANSPORT À LA DEMANDE
06 64 73 74 14

ASTREINTE
06 14 82 29 49